

CR Réunion publique du 13 Novembre

Sécurisation et travaux du groupe Plaine grands champs

Suite à un accident survenu le 08 octobre 2018 en maternelle et ayant blessé 3 enfants dont 1 grièvement, une réunion publique s'est tenue le 15 Octobre. La réunion du 13 Novembre, objet de ce CR, fait suite à cette première réunion.

Participants : Mr Le Bars et Mme Hardy (Adjoint à la Maire du 20ème, chargé des Affaires scolaires, de la Réussite éducative et des Rythmes éducatifs, et son adjointe), Mr Cauvin (Directeur de la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture - DCPA), Mr Lajous et Mme Florence Person (Chef de la SLA du 20ème et son adjointe), Mme Delpal (Directrice de la DASCO), M. Larible (DASCO, CASPE 20ème), Mr Baudrier (Adjoint à la Maire de Paris en charge des bâtiments).

Comité de suivi des travaux

Afin de permettre aux parents de suivre les progressions des travaux et des expertises en sécurité sur le groupe scolaire PGC, il a été convenu que le format des rencontres avec les divers services de la Ville évoluerait. Il n'y aura plus de réunion publique, sauf demande expresse, mais des rencontres en comité restreint (Comité de suivi).

Le comité de suivi des travaux a été constitué : 1 représentant élu de chaque association de parents d'élèves des 3 écoles du groupe scolaire y participera. Trois réunions sont prévues : janvier, printemps et avant l'été (dates à programmer).

Programme d'actions de sécurisation et de traitement des malfaçons

La DCPA a élaboré et transmis un document de suivi des interventions réalisées, en cours de réalisation et en cours d'études (disponible sur le site <https://plaine grandschamps.com>)

Plusieurs remarques relevées à la lecture de ce document:

- la question du galet/garage à vélo dans la cour n'apparaît pas. Elle avait pourtant été évoquée en conseil d'école et M. Le Bars avait accepté de l'ajouter aux problèmes de sécurité (pour la surveillance de la cour).
- des avancées dans l'investigation des origines des dégradations, notamment concernant l'humidité dans le couloir du bas et dans le mur des toilettes en maternelle (expertise judiciaire en cours)
- les fissures sur le coffrage de la bibliothèque de la maternelle n'apparaissent pas. Selon un expert technique de la SLA qui a constaté les dégradations, ces fissures sont situées dans un coffrage de type BA13 et ne présentent pas de risque de dégradation/chute.

Principe de fonctionnement de la DCPA : traiter tous les problèmes, les uns après les autres, jusqu'à ce que tout soit résolu.

Une volonté est affichée de traiter les problèmes sans attendre l'application éventuelle de la garantie décennale.

Actions prises concernant les portes à pivot donnant dans la cour (mises en cause dans l'accident)

Les pivots de chaque porte ont été retirés et remplacés par des paumelles. Une chaînette retenant la porte a été installée par ailleurs.

5 portes seront approvisionnées avant les vacances de Noël, et la DCPA est en attente de deux autres portes. L'installation des nouvelles portes est prévue à Noël.

La DPCA est toujours en cours d'investigation sur l'origine de la défaillance de la porte tombée sur des enfants (problème de fabrication ? de pose ? de maintenance ?).

Les actions suivantes ont d'ores et déjà été prises :

- recensement de toutes les portes à pivot dans les 5000 équipements de la ville,
- prise de contact avec d'autres collectivités importantes pour les alerter et voir s'ils ont déjà eu ce genre de problème,
- appel à l'expertise de CSTB (comité/conseil scientifique et technique du bâtiment, organisme d'Etat) et de la fédération française du bâtiment pour avoir un avis indépendant et fondé.

Audit bâtementaire

La DCPA a lancé un appel d'offre restreint pour la réalisation d'un audit bâtementaire sur tout le groupe scolaire (l'appel d'offre a été transmis aux associations de parents d'élèves), portant sur le confort, le fonctionnement et la sécurité des batiments et installations (document disponible sur le site <https://plaine grandschamps.com>)

Deux experts indépendants, n'ayant jamais travaillé avec la ville de Paris et recommandés par le réseau d'experts judiciaires, ont répondu à l'appel d'offre restreint.

La DCPA et les élus demandent aux associations de parents d'élèves de choisir l'un des deux experts.

Le démarrage de l'audit est prévu en décembre 2018.

Actions concernant les frontons des portails des 2 écoles élémentaires

Deux sujets techniques sont traités en parallèle : les risques de chutes liés aux fissures observées dans les pierres et les risques d'éclatement des pierres liés à la présence d'eau.

Risque éclatement des pierres :

Ecole 9 plaine : une purge a été effectuée en prévention le lundi 12 Novembre.

Cette purge de pierres a été effectuée avant la période de gel afin d'éviter les éclatements de pierres friables absorbant facilement l'humidité. L'agrafe métallique principale bien que corrodée, ne présentait pas de risque. Néanmoins, en prévention, la SLA a fait tomber les éléments de pierre tenue par l'agrafe.

Ecole 11 plaine : une purge est prévue d'ici fin novembre.

Prochaines actions : Renforcer le fronton. Une intervention sur la couverture du chapiteau sera effectuée : amélioration étanchéité, pose d'un bastaing en provisoire, puis réparation définitive.

Risque de chute lié aux fissures

Les témoins de mouvement posés ne montrent pas aujourd'hui de déplacement notable et donc de risque d'écartement des pierres et de chute. Cette problématique sera suivie en comité de suivi.

Visites de contrôle

Différentes visites de contrôle sont prévues ou ont été réalisées :

- une Visite d'Architecture Programmée. Elle est obligatoire dans le cas de la prise de fonction d'une nouvelle direction. Elle a pour objectif de recenser les attentes des équipes pédagogique et technique...
Selon les constats et les besoins, la DASCO puise dans l'enveloppe globale d'investissement partagée sur toutes les écoles. La priorisation de cette enveloppe est donnée à l'entretien courant et au fonctionnement.
- une commission de sécurité s'est tenue le 19 octobre. Des réserves mineures ont été posées. Pas d'alerte concernant les portes. Le PV de la commission est consultable à l'école.

Expertise judiciaire sur les malfaçons liées aux travaux d'extension/rénovation du groupe PGC

La ville de Paris a lancé une procédure auprès du Tribunal administratif (juin 2017) pour établir les responsabilités dans les malfaçons de construction et obtenir des indemnités des entreprises tiers. L'expertise est en cours (procédure longue).
Un expert judiciaire a été sollicité pour identifier les origines des malfaçons (conception, fabrication, construction).

Enquête interne de la Ville de Paris

La Maire de Paris a diligenté l'inspection générale de la ville de Paris pour effectuer une enquête et identifier les causes et les responsabilités internes dans l'accident causé par la chute d'une porte.